



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022\_110

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

### **Objet : déclassement au Cros-Haut portion chemin communal au droit des parcelles L 400 et 401**

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée de déclasser par simple délibération, dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause, une portion de domaine public (chemin communal) d'une superficie de 37 m<sup>2</sup> au droit des parcelles L400 et L401 situées au Cros-Haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement d'une portion de domaine public de 37 m<sup>2</sup> au Cros-Haut au droit des parcelles L400 et L401 selon le plan d'arpentage établi par la SARL Boissonnade-Arrufat, géomètres,

DONNE MANDAT à Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour suivre cette affaire et signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	